

## Attestation d'utilisation AEAI n° 26871

Groupe 403	Parois intérieures non portantes pour l'installation de conduits de fumée
Requérant	Farmacell GMBH Schweiz Südstrasse 4 Postfach 1310 3110 Münsingen Schweiz
Fabricant	Farmacell GmbH Deutschland 47119 Duisburg Germany
Produit	NICHTTRAGENDE INNENWAND EI 90-RF1
Description	Paroi intérieure non portante en plaques de AESTUVER (625kg/m³); E=2x25mm; Hmax=4000mmm; construction incombustible
Utilisation	Voir pages suivantes pour l'utilisation et l'installation.
Documentation	MPA, Braunschweig: Prüfbericht 'Nr. 3317/434/13' (28.06.2013), Klassifizierungsbericht 'K-3682/582/14-MPA BS' (20.11.2014); MFPA-Leipzig GmbH: Gutachterliche Stellungnahme 'Nr. GS 3.2/15-380-2' (19.05.2016), Gutachterliche Stellungnahme 'Nr. GS 3.2/15-379-1' (04.11.2015)
Conditions d'essai	EN 1364-1, EN 13501-2
Appréciation	Classe de résistance au feu: EI 90-RF1
Durée de validité	31.12.2021
Date d'édition	15.09.2016
Remplace l'attestation du	-
	Organisme de reconnaissance des autorités cantonales de protection incendie



Patrik Vogel



Patric Nyffenegger



## n° AEAI 26871

Groupe 403	Parois intérieures non portantes pour l'installation de conduits de fumée		
Requérant	Fermacell GMBH Schweiz Südstrasse 4 Postfach 1310 3110 Münsingen Schweiz	Durée de validité	31.12.2021
Produit	NICHTTRAGENDE INNENWAND EI 90-RF1		

### UTILISATION

Pour la pose verticale de conduits de fumée homologués par l'AEAI dans des bâtiments à un seul niveau, dans des maisons individuelles et dans des bâtiments avec compartimentage coupe-feu. L'installation de conduits de fumée résistants au feu de cheminée qui consistent uniquement en un tube intérieur n'est pas autorisée (pour les possibilités d'installation: voir le document d'homologation du conduit de fumée).

La paroi intérieure (résistant durablement à la chaleur) non portante doit être posée sur la dalle à chaque niveau et être raccordée à des enchevêtrures. L'exécution et les raccords aux enchevêtrures et à la toiture doivent être conformes à l'état de la technique reconnu par l'AEAI (cf. documents reconnus sous [www.praever.ch](http://www.praever.ch) - Autres publications).

Les parois du bâtiment peuvent être intégrées à la paroi intérieure non portante à condition qu'elles répondent aux exigences posées à des entourages en maçonnerie.

Lorsque des conduits de fumée en matériau combustible sont installés dans la même gaine que des conduits en matériaux RF1, ils doivent être séparés de ces derniers par un panneau antifeu d'une résistance au feu EI 30 en matériaux RF1 (résistant durablement à la chaleur).

La distance de sécurité requise entre la paroi intérieure non portante et les matériaux combustibles – conformément aux indications figurant sur l'attestation du conduit de fumée (X1) - doit être respectée. Les revêtements de sol, de parois et de plafond peuvent toucher la paroi intérieure non portante par dessus l'enchevêtrure, si la distance requise entre le conduit de fumée et le matériau combustible est égale ou inférieure à 50 mm.